Motion 1819

pour une utilisation de la bande d'arrêt d'urgence en guise de troisième voie autoroutière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation continue des charges sur l'autoroute de contournement qui s'est transformée en une autoroute de desserte urbaine :
- la saturation grandissante de cette autoroute dans les deux sens et pendant toute la journée, notamment à l'approche du Vengeron;
- la limite de capacité de cette autoroute actuellement dépassée aux heures de pointe, notamment entre le Vengeron et l'aéroport;
- la détérioration de la sécurité des usagers sur des tronçons autoroutiers surchargés, notamment dans les ouvrages souterrains;
- l'absence d'alternative offerte au trafic en cas d'incident, l'autoroute de contournement étant incomplète;
- les nuisances environnementales causées par un trafic pulsé qui vont à l'encontre des efforts cantonaux effectués pour améliorer la qualité de l'air, réduire le bruit et diminuer les émissions de CO₂,

invite le Conseil d'Etat

à faire utiliser la bande d'arrêt d'urgence, notamment entre la frontière valdogenevoise et l'aéroport, pour les deux sens de circulation, comme troisième voie autoroutière à l'essai, sur la base de ce qui se met en place dans le canton de Vaud entre la jonction ouest de Morges et l'échangeur d'Ecublens.